



### Victoire Les 5 de Roanne définitivement relaxés !

La Fédération Santé Action Sociale CGT se félicite de l'extinction définitive des poursuites contre les cinq militants CGT de Roanne, victimes depuis près de quatre ans d'un acharnement judiciaire sans précédent pour avoir refusé de se voir prélever leurs ADN et d'être fichés comme de vulgaires criminels, après avoir été arrêtés dans le cadre d'actions collectives menées dans la lutte contre la réforme des retraites, en 2010.

Ces cinq militants CGT étaient, depuis, engagés dans un combat judiciaire qui, enfin, s'achève. Le 23 avril dernier, le Président de la Chambre des appels correctionnels de la Cour d'Appel de Lyon a en effet ordonné une décision de non admission d'un appel formé par le Procureur général de la Cour d'appel de Lyon. Cette ordonnance n'étant pas susceptible de recours, nos cinq camarades sont donc définitivement relaxés.

La Fédération Santé Action Sociale CGT se réjouit de la relaxe définitive de ses cinq camarades, cette loi d'amnistie sociale demeure plus que jamais une exigence aujourd'hui pour qu'aucun autre militant syndical ne vive l'acharnement dont les 5 de Roanne ont été victimes.

Montreuil, le 5 Mai 2014

Contact :  
Permanence fédérale : 01 55 82 87 62